

1. Le Conseil souligne l'importance des statistiques sur la sécurité et la réponse pénale pour le débat public. **Les besoins sont multiples**, que ce soit pour éclairer les politiques publiques locales et nationales sur la sécurité ou la réponse pénale, pour mettre en place des actions de prévention de la délinquance dans les entreprises, les quartiers, les lieux publics ou encore pour faciliter les travaux de recherche sur les crimes et délits dans notre société.

Elles doivent pour cela **fournir une connaissance précise** des faits, des caractéristiques des victimes et auteurs d'infractions pénales, ainsi que de leur traitement judiciaire, de l'interpellation d'un présumé auteur à l'exécution d'une peine prononcée par une juridiction.

RAS

2. **Le Conseil constate les insuffisances des systèmes d'information actuels** pour répondre à ces différentes attentes malgré les apports importants de l'enquête annuelle « cadre de vie et sécurité ».

L'information actuellement disponible n'est, en particulier, pas satisfaisante sur le lieu de commission des infractions, les caractéristiques détaillées des crimes et délits enregistrés et le profil des mis en cause et des victimes. Elle présente des difficultés d'interprétation liées aux limites importantes de l'actuel outil administratif, aux pratiques d'enregistrement et à l'activité des services.


L'information sur la réponse pénale, quant à elle, est difficile à relier aux statistiques de délinquance en amont. Le Conseil enregistre cependant avec satisfaction que l'exploitation statistique du Casier judiciaire national permet désormais de mesurer les phénomènes de récidive ou de réitération.


RAS

3. **Le Conseil encourage, malgré ces limites, la poursuite de la plus large diffusion possible** des données disponibles, y compris détaillées, sur longue période, accompagnée de repères méthodologiques et d'une information précise sur leur qualité et notamment en ce qui concerne le mode de collecte.

Il incite à une **utilisation systématique de sources diversifiées**, notamment d'origine extra pénale, pour mieux appréhender les phénomènes de délinquance.


Il suggère également le développement d'un dialogue plus étroit avec les utilisateurs.

Description de l'opération	3.a - Statistiques pénales : Large diffusion des données disponibles, y compris détaillées, sur longue période, accompagnée de repères méthodologiques et d'une information précise sur leur qualité	
Service(s) responsables du suivi	SSM Justice	
Réalisée, en cours, ou non ?	Réalisée	
Commentaire sur l'état d'avancement. Si non réalisée, pourquoi ?	Fait principalement via la publication de l'annuaire statistique sur les statistiques pénales issues des traditionnels « cadres du parquet ». Ce dispositif de diffusion sera rénové à échéance de 2013-2014 compte tenu de l'évolution des systèmes d'information.	

Description de l'opération	3.b - Statistiques sur la délinquance : large diffusion des données disponibles, y compris détaillées, sur longue période, accompagnée de repères méthodologiques et d'une information précise sur leur qualité	
Service(s) responsables du suivi	ONDRP-Insee	
Réalisée, en cours, ou non ?	En cours	

<p>Commentaire sur l'état d'avancement. Si non réalisée, pourquoi ?</p>	<p>L'Observatoire souhaite mettre en valeur la richesse du contenu des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP par l'intermédiaire de « banques de données thématiques » qui, dans un premier temps, seraient diffusées sous forme de recueil de statistiques comportant tableaux et graphiques.</p> <p>Ce projet devrait comporter une forte composante « territoire » : au mieux à l'échelle régionale pour ce qui est des découpages administratifs, mais surtout selon des variables propres à l'enquête comme la taille de l'unité urbaine, le type de commune (ville-centre, communes de banlieue ou péri-urbaines) ou le type d'environnement du quartier (quartiers pavillonnaires, quartiers d'immeubles ou autres).</p>
--	---

4. Le Conseil **prend bonne note des perspectives d'évolution des systèmes d'information** de la Police et de la Gendarmerie d'une part, du ministère de la Justice et des Libertés, d'autre part. Il sera attentif à ce que la future gestion interfacée entre Police, Gendarmerie et Justice pénale **aboutisse d'ici 2013** à un dispositif qui renouvelle et enrichisse les statistiques sur les crimes et délits et la réponse pénale. Il souhaite pour cela que **les producteurs de statistiques publiques soient étroitement associés aux réflexions en cours au sein des administrations concernées.**

<p>Description de l'opération</p>	<p>Présentation au Cnis du futur système de gestion interfacée entre Police, Gendarmerie et Justice Pénale. Association des producteurs de statistiques aux réflexions ?</p>
<p>Service(s) responsables du suivi</p>	<p>D.C.P.J.- ONDRP - SSM Justice</p>
<p>Réalisée, en cours, ou non ?</p>	<p>En cours </p>
<p>Commentaire sur l'état d'avancement. Si non réalisée, pourquoi ?</p>	<p>Depuis le 1er janvier 2012, la gendarmerie nationale dispose d'un nouveau système d'information (« PULSAR »). Son équivalent pour la police nationale(LRPPN), est en cours de déploiement. La mise à disposition de statistiques annuelles sur les infractions constatées extraites de « bases de données modernes » est donc envisageable en 2013 pour la gendarmerie et en 2014 pour la police.</p> <p>Dans ce nouveau contexte, l'ONDRP menera vraisemblablement des études de faisabilité sur la modernisation de la présentation des statistiques sur la délinquance enregistrée.</p> <p>Parallèlement, le ministère de la Justice est en train de rénover les applications de la gestion de la chaîne pénale (projets Cassiopée et APPI). En aval, le service statistique (la SDSE) investit sur la mise en place d'un système d'information décisionnel pénal qui tire profit de l'évolution des systèmes d'information pour rénover largement les indicateurs de la statistique pénale et au-delà celles de la filière sécurité-justice avec la possibilité de suivre le devenir des procédures après leur entrée dans la chaîne pénale.</p> <p>Ainsi, en 2013, serait mis en place un premier socle pénal avec des indicateurs statistiques de la phase d'arrivée au parquet à la phase du jugement puis d'exécution de la peine ; on visera à couvrir progressivement un ensemble plus vaste de données notamment en enchainant avec le pénitentiaire en 2014-2015.</p>


5. Le Conseil souligne que les situations de handicap ou de dépendance et leur prise en charge doivent être appréhendés en fonction de **nombreux enjeux** : médicaux, financiers, familiaux, professionnels, scolaires, sociaux, environnement matériel...


Le Conseil encourage pour cela la **mise en relation des enquêtes en population générale avec les données administratives.**

Il recommande en particulier :

- de mieux mesurer la prise en charge **hors prestations publiques**, d'ordre familial ou d'assurance privée,
- d'améliorer la connaissance de l'**articulation des différents dispositifs** de prestations publiques, dédiées ou non.

Il insiste sur l'importance des **suivis de cohortes** pour mieux connaître les trajectoires de ces populations.


Description de l'opération	5.a - Mesurer la prise en charge hors prestations publiques	
Service(s) responsables du suivi	Drees-Cnsa	
Réalisée, en cours, ou non ?		
Commentaire sur l'état d'avancement. Si non réalisée, pourquoi ?	La DREES conduit des études sur les restes à charges, la prise en compte du patrimoine dans le financement de la dépendance ou, encore, la substitution entre aide formelle et aide informelle. La DREES débutera également les travaux de conception d'une enquête en population générale sur la dépendance prévue pour 2015, visant à améliorer notre connaissance des reste à charge..	

Description de l'opération	5.b - Connaître l'articulation des différents dispositifs de prestations publiques	
Service(s) responsables du suivi	Drees-Cnsa	
Réalisée, en cours, ou non ?		
Commentaire sur l'état d'avancement. Si non réalisée, pourquoi ?	Mise en place par la Drees de remontées de données individuelles de bénéficiaires de l'APA en provenance des conseils généraux reprenant l'opération de 2007, avec un volet supplémentaire sur l'ASH	
Date de collecte :	2 ^{ème} semestre 2012	
Date prévue des premiers résultats	1 ^{er} semestre 2013	

6. Le Conseil recommande d'étudier l'utilisation d'un **identifiant commun** aux différents systèmes de gestion de la dépendance et du handicap : organismes de sécurité sociale, conseils généraux, sources fiscales.

Description de l'opération	Mise en place d'un identifiant commun aux différents systèmes de gestion de la dépendance et du handicap	
Service(s) responsables du suivi	Drees-Cnsa-AdF	
Réalisée, en cours, ou non ?		
Commentaire sur l'état d'avancement. Si non réalisée, pourquoi ?	<i>Pas de réponse à ce jour</i>	
Date prévue des premiers résultats		

7. Le Conseil incite à un renforcement de la collaboration entre la statistique publique et les **chercheurs** dans ce domaine, s'appuyant notamment sur une mise à disposition plus large des données détaillées au monde de la recherche.

Description de l'opération	Mise à disposition de données détaillées sur le handicap et la dépendance au monde la recherche	
Service(s) responsables du suivi	Drees-Cnsa	
Réalisée, en cours, ou non ?		
Commentaire sur l'état d'avancement. Si non réalisée, pourquoi ?	La Drees met systématiquement a disposition des chercheurs ses données sur le handicap et la dépendance (enquêtes HS, enquêtes ES et EHPA) via le centre Maurice Halbwachs. Convention entre la Drees et l'IFRH et appels à projet de recherche lancés par la Drees.	
Date prévue des premiers résultats	En continu, dès la fin de chaque opération	

8. Le Conseil demande que la collaboration se poursuive entre la statistique publique et les **acteurs territoriaux** pour une meilleure remontée d'informations cohérentes, liées aux politiques décentralisées.

Description de l'opération	Faire évoluer le dispositif pour que les remontées d'informations territoriales (Départements essentiellement) soient plus rapides et cohérentes.	
Service(s) responsables du suivi	Drees-Cnsa-AdF	
Réalisée, en cours, ou non ?		☹️
Commentaire sur l'état d'avancement. Si non réalisée, pourquoi ?	Réflexion en cours avec l'ADF	
Date prévue des premiers résultats		

9. Le Conseil souhaite que les **assureurs** soient étroitement associés aux réflexions sur l'évolution du système d'information sur le handicap et la dépendance.

Description de l'opération	Associer les assureurs aux réflexions sur l'évolution du système d'information sur le handicap et la dépendance.	
Service(s) responsables du suivi	Drees-Cnsa-AdF	
Réalisée, en cours, ou non ?		
Commentaire sur l'état d'avancement. Si non réalisée, pourquoi ?	<i>Pas de réponse à ce jour</i>	
Date prévue des premiers résultats		

10. Le Conseil s'interroge sur les effets de la **diminution éventuelle des moyens** dédiés aux enquêtes en population générale.

Description de l'opération	Information de la commission sur une éventuelle diminution de moyens dédiés aux enquêtes en population générale	
Service(s) responsables du suivi	Drees-Insee	
Réalisée, en cours, ou non ?		
Commentaire sur l'état d'avancement. Si non réalisée, pourquoi ?	<i>Pas de réponse à ce jour</i>	

11. Le Conseil souligne le fait que les informations sur les **« décrocheurs »**, du ministère en charge de l'éducation nationale, ne relèvent pas de la statistique publique.

RAS